



Association  
des professionnels  
de l'édition musicale

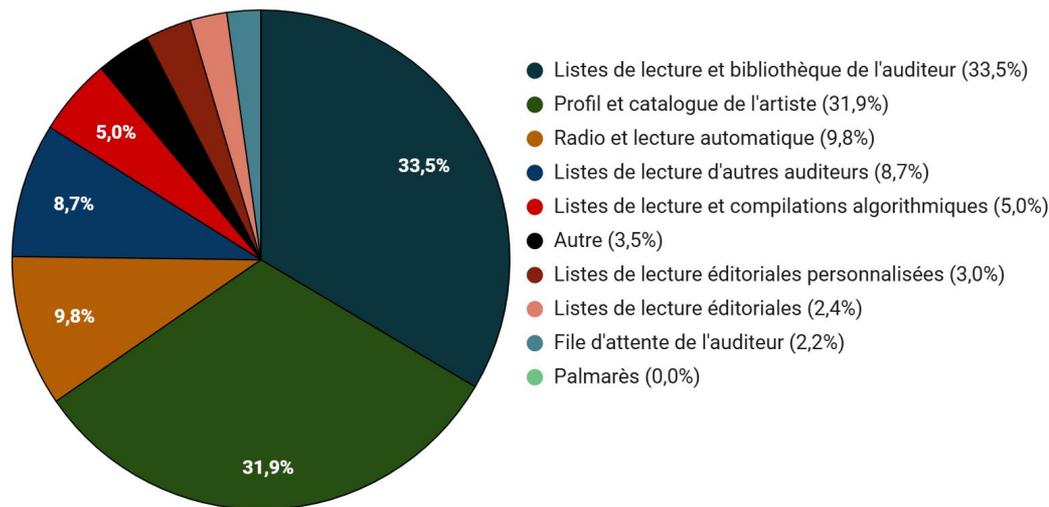
**Présentation de Jérôme Payette dans les cadre des audiences du CRTC  
sur le soutien au contenu audio canadien et autochtone 2025-52**

2025-09-29

# Données sur la provenance des écoutes d'un répertoire principalement québécois sur Spotify

# Spotify | Provenance des écoutes de notre échantillon

Spotify | Répartition des écoutes selon leur provenance | Échantillon complet | Marché Canadien | Année 2024



Nombre d'artistes: 656 | nombre d'écoutes: 439 494 053

Pour plus de données et analyses consultez le document *Provenance des écoutes sur les plateformes de musique en ligne : données disponibles d'un échantillon francophone et canadien*, transmis le 2025-09-12

20,2% des écoutes de notre échantillon proviennent des recommandations de Spotify au Canada en 2024 :

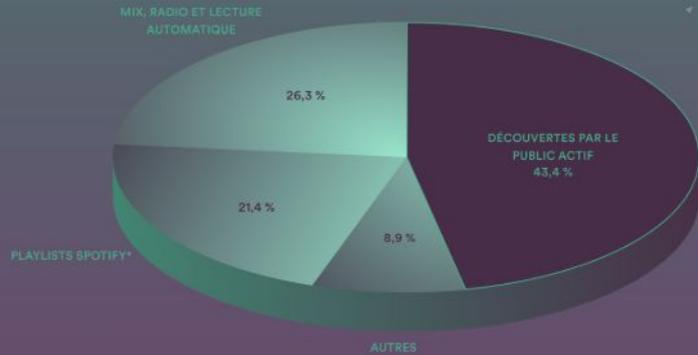
- 2,4% des listes éditoriales,
- 3,0% de listes éditoriales personnalisées,
- 5,0% des listes et compilations algorithmiques,
- 9,8% des radios et de lectures automatiques.

Bien qu'il soit impossible pour nous de recueillir des données d'un échantillon comparable, selon les informations disponibles, nous estimons que plus de 30% des écoutes sur Spotify proviennent de leurs outils de recommandations.

Notre répertoire serait donc 33% moins découvert via les outils de recommandations de l'entreprise qu'il ne le devrait.

# LES PLAYLISTS SPOTIFY : UNE SOURCE DE DÉCOUVERTE

● DÉCOUVERTES PAR LE PUBLIC PROGRAMME : 56,4 %  
● DÉCOUVERTES PAR LE PUBLIC ACTIF : 43,4 %



\* (EDITORIALES, EDITORIALES PERSONNALISÉES, ALGORITHMIQUES)

## Découvertes d'artistes réparties par type

Les découvertes d'artistes sont définies comme la première fois qu'une personne streamme un ou une artiste sur Spotify pendant au moins 30 secondes. Sur la base de toutes les découvertes entre le 1er et le 31 octobre 2023.

Selon Spotify, 47,7% de la découverte d'artistes a lieu via les listes de lectures éditoriales, éditoriales personnalisées, algorithmiques, les mix, radio et lecture automatique. Ce chiffre monte à 56,6% si on inclut les découvertes via d'autres sources.

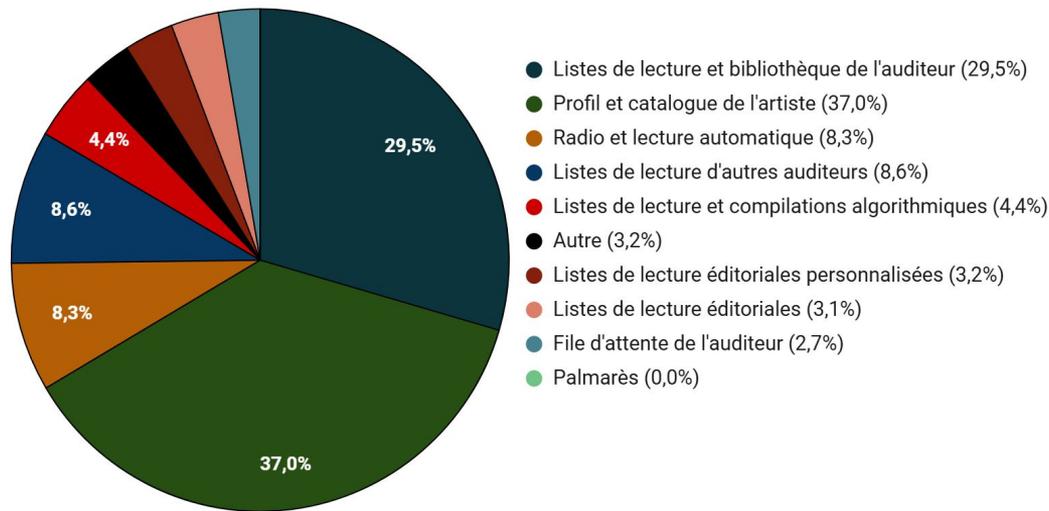
La découverte ou non d'un répertoire influence directement son écoute active (c'est à dire sa sélection délibérée par l'utilisateur), qui forme la première source d'écoute sur les services de musique en ligne. Si les nouveautés d'un répertoire sont moins découvertes que les autres, on peut donc s'attendre à ce que sa part de marché recule au cours des années suivantes.

Bref, les outils de recommandation ont une grande influence : si un répertoire est moins recommandé, il est moins découvert et donc moins écouté activement par les utilisateurs pendant des années.

# Spotify | « Artiste émergents »

**NB :** Nous avons segmenté les artistes émergents comme ceux ayant lancé leur première parution à partir de 2020. Le statut d'artiste émergent est à l'étude par le CRTC.

**Spotify | Répartition des écoutes selon leur provenance | Artistes ayant lancé une première parution à partir de 2020 | Marché Canadien | Année 2024**



**Nombre d'artistes: 210 | Nombre d'écoutes: 31 549 281**

Pour plus de données et analyses consultez le document *Provenance des écoutes sur les plateformes de musique en ligne : données disponibles d'un échantillon francophone et canadien*, transmis le 2025-09-12

**19% des écoutes de notre échantillon d'artistes émergents proviennent des recommandations de Spotify au Canada en 2024 :**

- 3,1% des listes éditoriales,
- 3,2% de listes éditoriales personnalisées,
- 4,4% des listes et compilations algorithmiques,
- 8,3% des radios et de lectures automatiques.

Nos artistes émergents obtiennent moins d'écoutes en provenance des outils de recommandation de Spotify que l'ensemble de notre échantillon (20,2%). Cela est très préoccupant et surprenant lorsqu'on considère l'importance des outils de recommandation de Spotify pour la découverte de nouveaux artistes. Rappelons qu'environ 50% de la découverte de nouveaux artistes passe par les outils de recommandation de la plateforme.

# Comment réglementer les services de diffusion continue de musique pour assurer la découverte de la musique canadienne et francophone

## Étape 1 | Imposition de conditions - pièces musicales canadiennes

Le CRTC émet une ordonnance imposant des conditions à un service de diffusion continue exigeant que la mise en valeur et la découvrabilité hebdomadaire des pièces musicales canadiennes soit au moins équivalente à celle du répertoire non canadien sur sa plateforme.

Cette ordonnance mentionnerait les étapes subséquentes de notre approche réglementaire, soit la collecte de données et l'évaluation de l'impact des conditions imposées sur la découverte du répertoire ciblé.

## Étape 2 | Collecte des données - pièces musicales canadiennes

Trimestriellement, le CRTC collecte les données hebdomadaires permettant de vérifier si chaque entreprise s'est conformée aux conditions de mise en valeur. Les tableaux suivants présentent des chiffres fictifs à titre d'exemple. Voir l'annexe des Observations acheminées par l'APEM le 5 mai pour des tableaux plus complets.

<b>Indicateur 1</b>	<b>Obligation de mise en valeur <i>au moins équivalente</i></b>	
	<b>Top 5 000 non-canadien</b>	<b>Top 5 000 canadien</b>
Part des écoutes provenant des recommandations de la plateforme	30%	30% ou plus

<b>Indicateur 2</b>	<b>Obligation de mise en valeur <i>au moins équivalente</i></b>	
	<b>Top 5 000 non-canadien</b>	<b>Top 5 000 canadien</b>
Nombre d'impressions provenant des recommandations de la plateforme	65 million	65 million ou plus

## Étape 3 | mesure de l'impact des conditions - pièces musicales canadiennes

Après de chaque entreprise, le CRTC recueille des données trimestrielles sur la part de marché afin d'évaluer l'impact des obligations de mise en valeur et de découvrabilité sur la découverte de la musique canadienne. Le tableau suivant présente des chiffres fictifs à titre d'exemple. Voir l'annexe des Observations acheminées par l'APEM le 5 mai pour des tableaux plus complets.

Indicateur de découverte	Part de marché des pièces musicales canadiennes		
	2025	2027	2029
Présence dans le top 10 000	10%	20%	30%

## Étape 1 | Imposition de conditions - musique vocale francophone

Le CRTC émet une ordonnance imposant des conditions à un service de diffusion continue exigeant que la mise en valeur et la découvrabilité hebdomadaire des pièces musicales francophones soit au moins 50% plus élevée à celle du répertoire non francophone sur sa plateforme.

La condition prendrait en considération la taille du marché francophone au Canada, que nous estimons être équivalent à 30% de la population canadienne. Ce pourcentage correspond à la proportion de canadiens pouvant soutenir une conversation en français.

Cette ordonnance mentionnerait les étapes subséquentes de notre approche réglementaire, soit la collecte de données et l'évaluation de l'impact des conditions imposées sur la découverte du répertoire ciblé.

## Étape 2 | Collecte des données - musique vocale francophone

Trimestriellement, le CRTC collecte les données hebdomadaires permettant de vérifier si chaque entreprise s'est conformée aux conditions de mise en valeur. Les tableaux suivants présentent des chiffres fictifs à titre d'exemple. Voir l'annexe des Observations acheminées par l'APEM le 5 mai pour des tableaux plus complets.

<b>Indicateur 1</b>	<b>Obligation de mise en valeur <i>au moins 50% plus élevée</i></b>	
	<b>Top 5 000 non-francophone</b>	<b>Top 5 000 francophone</b>
Part des écoutes provenant des recommandations de la plateforme	30%	45% ou plus

<b>Indicateur 2</b>	<b>Obligation de mise en valeur <i>au moins 50% plus élevée</i></b>	
	<b>Top 5 000 non-francophone</b>	<b>Top 5 000 francophone</b>
Nombre d'impressions provenant des recommandations de la plateforme	50 million	22.5* million ou plus

\*Impressions pondérés considérant que le marché francophone équivaut à 30% de la population canadienne.  
Voici le calcul : 50 M (non franco) x 1,50 (50% plus élevé) x 30% (marché francophone)% = 22,5 M.

## Étape 3 | mesure de l'impact des conditions - musique vocale francophone

Après de chaque entreprise, le CRTC recueille des données trimestrielles sur la part de marché afin d'évaluer l'impact des obligations de mise en valeur et de découvrabilité sur la découverte de la musique francophone. Le tableau suivant présente des chiffres fictifs à titre d'exemple. Voir l'annexe des Observations acheminées par l'APEM le 5 mai pour des tableaux plus complets.

Indicateur de découverte	Part de marché des pièces musicales francophones		
	2025	2027	2029
Présence dans le top 10 000	2%	4%	8%